

> La mobilité à Québec

Modernisation de la solution de gestion du stationnement tarifé

4 avril 2024





Mobilité **stationnement**

Mise en contexte



Pourquoi ce changement

- Désuétude des bornes de paiement
- Désuétude de l'application mobile Copilote
- Options restreintes des modes de paiement disponibles
- Besoin de s'adapter aux nouvelles technologies et aux tendances du marché (accessibilité, facilité et rapidité de paiement)
- Souhait d'améliorer l'expérience utilisateur

Chronologie du projet

2022

- Appel d'intérêt auprès des fournisseurs potentiels
- Lancement de l'appel d'offres public pour les bornes, l'application mobile et le contrôle automatisé par caméra

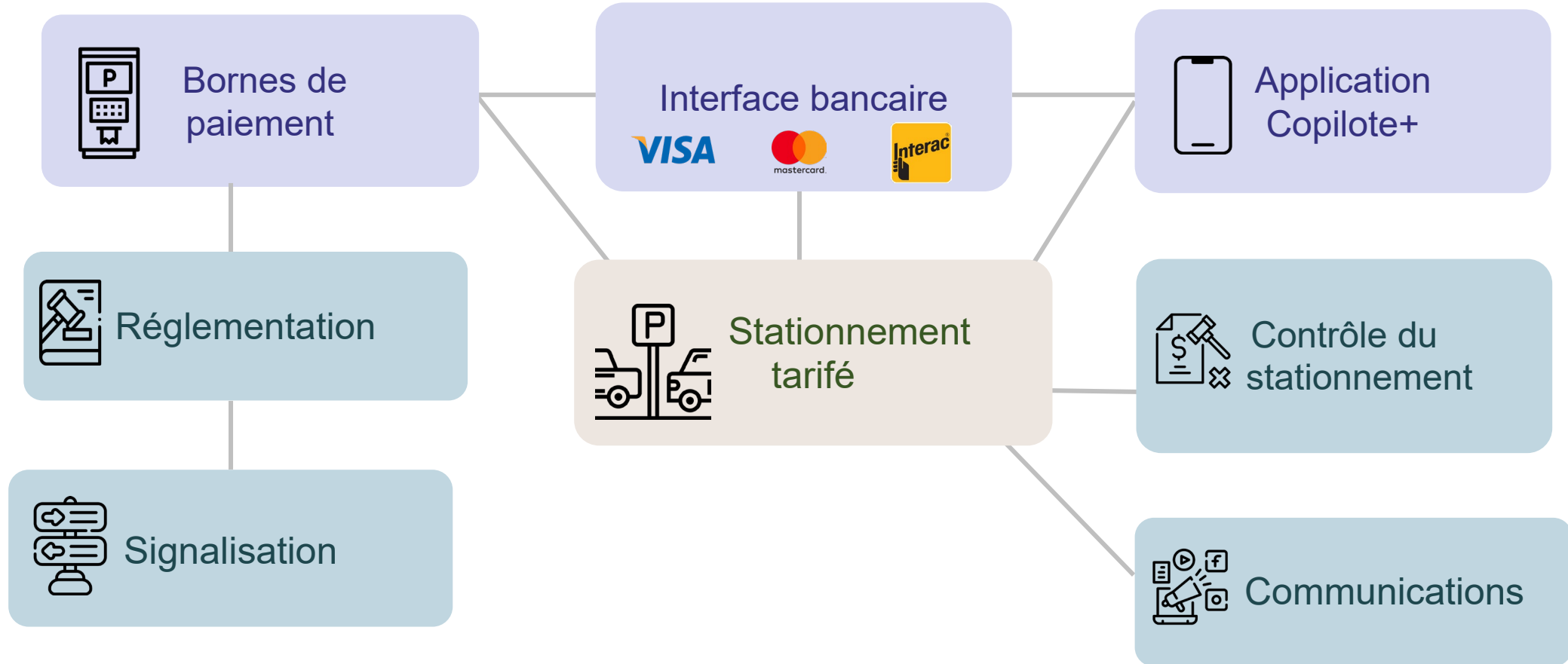
2023

- Lancement de l'appel d'offres public pour la nouvelle signalisation
- Adjudication des contrats
- Planification du développement de la nouvelle solution
- Planification du déploiement

2024

- Avril : déploiement de la nouvelle solution

Écosystème de la solution





Mobilité **stationnement**

Présentation de la solution et de ses composantes



Faits saillants

Nouvelle technologie

Espace



Plaque d'immatriculation



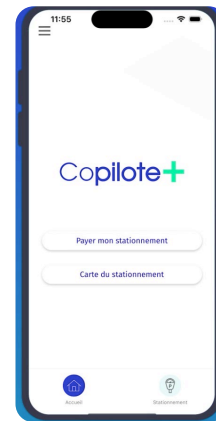
Nouvelles bornes

De **200** à **143** bornes



Nouvelle application mobile

Copilote+



Contrôle par caméra



Faits saillants

- Nouvelle technologie de paiement par **plaque d'immatriculation**
- **Retrait des numéros d'espaces**
- Remplacement des bornes de paiement sur rue
- Nouvelle **application Copilote+**
- Modes de paiement additionnels
- **Paiement unique** pour accéder à plusieurs secteurs
- Installation de panneaux de signalisation
- Augmentation des espaces de stationnement dans les rues

Bornes de paiement



Ce qui est nouveau

- Paiement par carte de débit
- Paiement par Apple Pay et Google Pay
- Paiement sans contact avec les cellulaires et les montres intelligentes
- Possibilité d'ajouter du temps cumulatif
- Dimension de la borne plus compacte
- Écran en couleurs et plus grand (10 pouces)

Ce qui est conservé

- Paiement par carte de crédit ou argent comptant
- Transaction facile et sécuritaire

Couleur des bornes

- La couleur souhaitée pour les bornes a été spécifiée dans le devis. Celle-ci devait s'harmoniser au mobilier urbain actuel et respecter les normes de la CUCQ (pour le site patrimonial du Vieux-Québec).
- En octobre dernier, le fournisseur a transmis un prototype pour présenter le rendu de la couleur spécifiée au devis.
- La Ville a constaté un écart important entre la couleur souhaitée et celle du prototype. Ce dernier a donc été rejeté.
- Un nouvel échantillon de couleur a été transmis au fournisseur.
- Le fournisseur a assuré la Ville que les ajustements requis seraient effectués.
- Lors de la réception d'un premier lot de douze bornes le 22 mars dernier, la couleur n'était toujours pas conforme au devis.
- Le fournisseur a informé la Ville qu'il était impossible de repeindre les bornes avant le déploiement prévu en avril.
- Le fournisseur s'est engagé à repeindre les bornes à ses frais et sans perte de revenus pour la Ville d'ici le 31 octobre prochain.

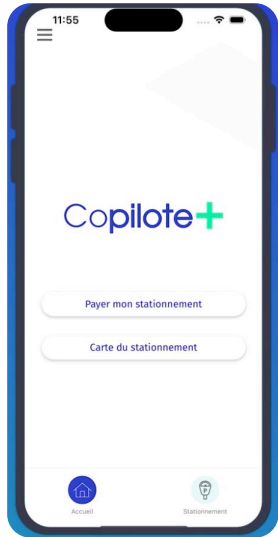


Application Copilote+

Disponible le 8 avril



Copilote+



Voir le [guide d'utilisation](#)

Ce qui est nouveau

- Possibilité d'arrêter le temps (et mettre en banque dans le portefeuille)
- Paiement avec le portefeuille électronique (banque de temps)
- Possibilité d'enregistrer plusieurs véhicules
- Authentification biométrique selon les cellulaires
- Application développée et gérée par un fournisseur externe

Ce qui est conservé

- Paiement par carte de crédit
- Possibilité d'ajouter du temps cumulatif sans chevauchement
- Transaction facile et sécuritaire
- Alertes lorsque le temps est sur le point d'expirer
- Accès facile à l'historique et aux reçus

Contrôle du stationnement



Ce qui est nouveau

- Véhicules de contrôle munis de caméras lectrices de plaques automatisées

Ce qui est conservé

- Émission des constats d'infraction (ajout de la photo du véhicule)



Mobilité **stationnement**

Signalisation et réglementation



Comparaison des solutions

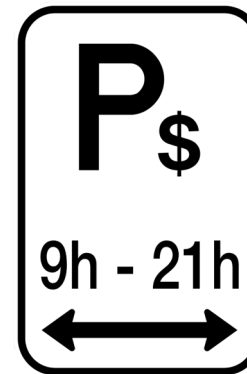
Ancienne solution

- Paiement par numéro d'espace
- Modalités réglementaires affichées sur les poteaux en bordure de rue
 - 14 modalités réglementaires



Nouvelle solution

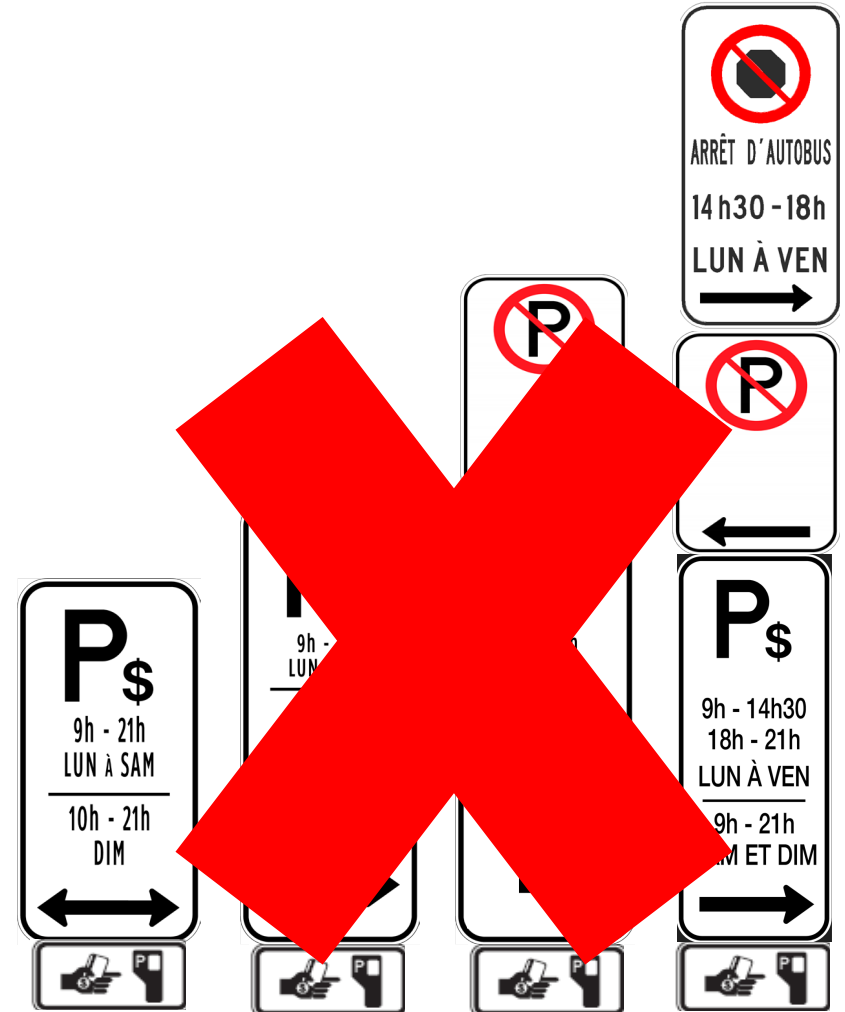
- Paiement par plaque
- Modalités réglementaires affichées sur les panneaux de signalisation
- Zones de stationnement délimitées par des panneaux de signalisation



Nouvelle signalisation

Objectifs

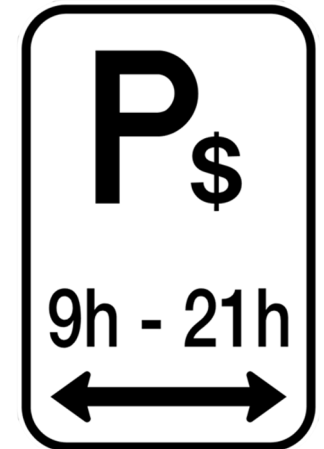
- Faciliter la compréhension pour les usagers
- Simplifier et réduire le nombre de messages
- Éviter l'émission de constats d'infraction



Nouvelle signalisation

Moyens

- Éliminer la notion de durée maximale de stationnement
- Revoir et harmoniser les périodes horaires tous les jours de la semaine (9 h à 21 h, sauf exceptions)
- Réduire le nombre de variations réglementaires qui répondent aux besoins spécifiques à un moment précis de la journée :
 - Débarcadère
 - Voie réservée aux autobus
 - Zone d'attente pour les autobus
 - Zone de voituriers



1 534 cases
85 %



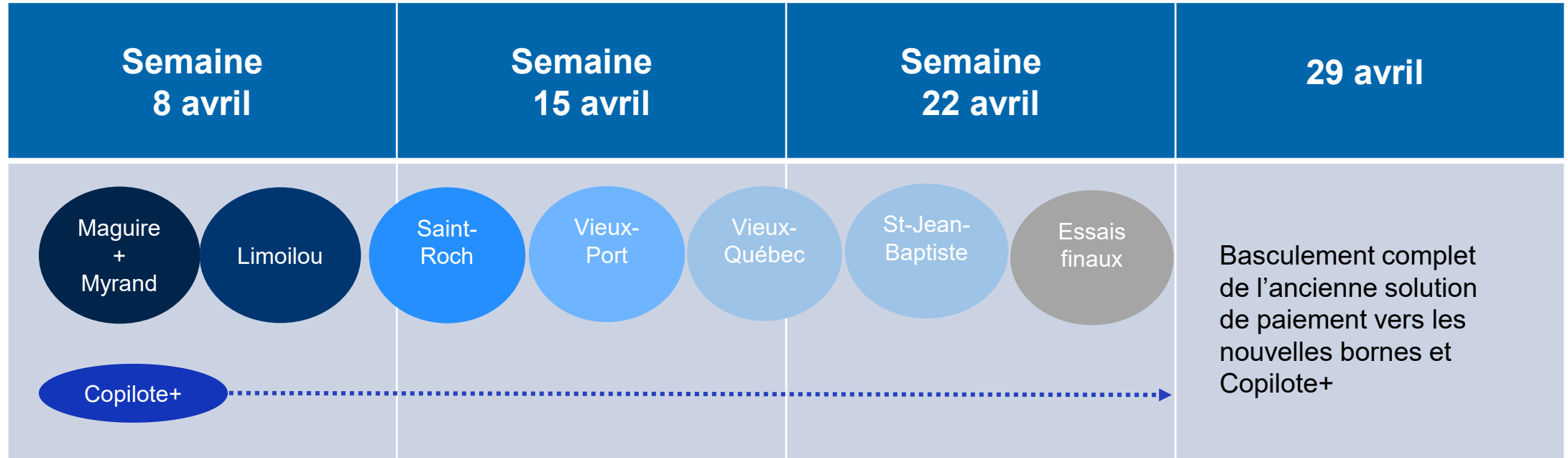
Mobilité **stationnement**

Stratégie de déploiement



Déploiement

Du 8 au 28 avril



- Installation des nouvelles bornes de paiement
- Installation de la signalisation
- Installation du système de caméras dans les véhicules
- Mise en service de Copilote+

- Retrait des bornes de paiement et des bornes de stationnement actuelles
- Mise hors service de Copilote

Période de gratuité

- **Stationnement GRATUIT du 8 au 28 avril inclusivement** dans les endroits habituellement payants (rues et parcs de stationnement municipaux) pour faciliter la transition.
- Aucun paiement à faire aux bornes ou avec l'application mobile pour se stationner pendant cette période.
- Important de respecter les panneaux de signalisation habituels comme les interdictions de stationner, les heures de stationnement réglementées et les zones de débarcadère.



Mobilité **stationnement**

Communications



Communications

Plusieurs actions de communication prévues pour accompagner les citoyens dans ce changement, notamment :

- Brigade Info-Chantier
- Notification dans l'application Copilote
- Mise à jour du site Web
- Publications médias sociaux
- Campagne radio
- Campagne panobus
- Campagne numérique
- Autres

Pour toute question sur le paiement du stationnement ou l'application Copilote+, les utilisateurs peuvent rejoindre le **311**, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.



Mobilité stationnement

Période de questions

